Histoires vécues du jour et de la nuit

C’est bien vrai que la sensibilité s’émousse. Il y a tant de souffrance sur la terre, on en a tant vu quand on a un peu vécu qu’on finit par se juger, sinon égoïste (c’est un qualificatif qui me fait encore peur), tout au moins anesthésié par la force de l’habitude.

L’habitude qu’on prend de la souffrance d’autrui? Bien sûr! Mes lecteurs ont rectifié d’eux-mêmes. Merci!

Je suis ainsi excusé de ne point tenter de vous émouvoir avec ces histoires banales et désuètes de mères de famille qui se suicident arec leurs enfants affamés. L’abondance en cette matière a dépassé ce mois-ci les calculs les plus pessimistes. Et cela me rappelle ce mot savoureux d’un directeur de journal en 1916 qui, devant la multitude des mutilés cherchant à trouver leur pitance en vendant les cartes postales, disait à un jeune rédacteur:

– Ne parlez plus des mutilés, ils sont trop!

Oui, le proverbe est vrai. L’excès en tout est un défaut. Et quand l’imagination ne vient pas au secours du chroniqueur, ou s’il s’obstine à se confiner dans la réalité, il connaît souvent des instants d’inquiétude: la corde de la souffrance humaine est usée; comment la faire vibrer encore? Tout n’a-t-il pas été écrit… et vécu?

Mais il nous reste le tragi-comique.

C’est en somme cette formule qui a permis au romantisme de «faire neuf» en substituant le «drame» à la monotonie classique. Et puis, ce fut «la tranche de vie», celle des Goncourt qui subsisteront longtemps encore, grâce surtout au Prix qu’ils ont fondé. On en parle beaucoup cette semaine

encore et cela remet en actualité cette fameuse «stratégie littéraire» où Fernand Divoire a si bien analysé les moyens de parvenir nécessaires aux jeunes écrivains en quête d'honneurs. Reconnaissons donc franchement que «la tranche de vie» est, parmi tant de systèmes, ce que nous avons de mieux pour connaître la vérité du jour. Ainsi, en même temps que «la feuille de température de la planète» dont je parlais dans le dernier numéro, nous pouvons connaître «sa tension». En voici un singulier symptôme:

La torture est à l'ordre du jour.

Ça c'est grave. Plus grave que la mort.

Il fut un temps où la torture était inscrite dans les lois, disons mieux, dans les coutumes, plus fortes que les lois. Jusqu'au dernier tiers du XVIIIe siècle, nul ne rougissait d'ordonner de torturer, de voir torturer ou de torturer un misérable. Le doux poète Robbe de Beauvesest nous a conté allégrement le supplice de Damiens en place de Grève, c'est-à-dire devant un public innombrable, où l'aristocratie se mêlait à la plèbe dans une ignoble jouissance. Ce monstre, Damiens, avait d'un coup de canif échancré l'habit de Louis XV. Condamné à l'écartèlement après les multiples épreuves de «la question ordinaire et extraordinaire», Damiens opposa d'abord à ses bourreaux un stoïcisme farouche qui maintint ses complices à l'abri. Son courage, comme vous le pensez, n'émut nullement ses tortionnaires, qui continuèrent leurs premières besognes. Mais, où notre homme se montra tout à fait original, ce fut à l'heure de son écartèlement.

En effet, malgré les quatre percherons attelés à ses quatre membres, les bras et les jambes du patient se refusèrent à se détacher de son tronc.

Tête du bourreau!

Les chevaux tiraient. Fouaillés, faisant crépiter le pavé

sous leurs sabots, ils s'efforçaient encore.

Et les membres de Damiens s'allongeaient, démesurément, sans quitter le tronc!

– Ça ne peut pas durer ainsi, dit le chef des tourmenteurs. Il faut deux chevaux en plus.

– Cela est interdit par la coutume, observa un juriste. Tout ce qu'on peut faire dans l'intérêt du condamné, et pour permettre un arrachement rapide de ses membres, c'est de sectionner les muscles.

– Faites! ordonna le bourreau à ses aides.

– Oui, mais pour cela, répliqua le juriste, il faut l'autorisation du Châtelet.

On attendit. L'autorisation arriva au bout d'une heure, Après quoi, la justice fut satisfaite. Chaque cheval emporta à son arrière-train un membre de Damiens dont le tronc, grésillant de plomb fondu, resta sur le pavé.

Vous croyez que je m'écarte de mon sujet?

Pas du tout. Car la torture est une histoire vécue du jour et de la nuit. Sa seule différence avec le passé réside dans ce fait que son «application» ne figure plus dans nos codes. En pratique elle a toujours droit de cité, dans presque tous les pays civilisés et, notamment, chez «les Grands».

Tant et si bien que, sans plus être niée, elle a fait tout dernièrement dans une des salles de la Faculté de droit, l'objet d'une conférence ayant pour titre: «Faut-il rétablir la torture?»

L'assistance était de choix: le président de la Cour de justice, le président du Tribunal militaire, des juges d'instruction, des avocats généraux, des membres du Conseil de l'Ordre, des professeurs à la Faculté, etc. Et n'oublions pas

le conférencier, un jeune avocat de talent: Me Alec Mellor. Celui-ci, empressons-nous de le dire, conclut à l'abolition de la torture.

Voilà qui est bien.

Mais, si j'en crois les relations que j'ai lues, de cette conférence, Me Alec Mellor aurait principalement insisté pour faire valoir sa thèse sur *l'inutilité de la torture, étant donné les moyens scientifiques dont la police dispose actuellement pour ses enquêtes*.

Et c'est là un signe des temps. Car nous sommes amenés à conclure, d'après l'argumentation même du conférencier, que *si la torture n'était pas inutile*, on pourrait réinscrire son application dans le Code pénal et dans celui d'Instruction criminelle!

Certes, et j'aime à le croire, c'est parce que Me Alec Mellor s'adressait à un auditoire de juristes qu'il a spécialement souligné, habilement et pour gagner sa cause, *l'inutilité* de la torture; en avocat expert, il savait bien que l'argument pratique et utilitaire est préférable à tout autre.

Mais cela ne nous empêche point de déplorer la nécessité d'un tel argument. Quand Louis XVI abolit la torture, il fut uniquement animé par un de ces sentiments qui feront toujours honneur aux hommes de tous les pays et de toutes les époques. Et c'est ce sentiment seul qui devrait, selon nous, l'emporter sur toute autre considération.

La torture doit être abolie dans les codes et dans la pratique uniquement *parce qu'elle est la torture*, c'est-à-dire une souillure pour ceux qui l'ordonnent et pour ceux qui l'appliquent.

Quand la supprimera-t-on?

Mais, pour l'instant, un fait demeure. On torture partout. Comme je le disais au début, on s'habitue de mieux en mieux à la souffrance d'autrui; et Breffort a fait l'autre jour *sur la perte de la faculté d'émotion* un bien beau papier.

Aussi est-ce une chose fort curieuse de constater, à côté de tant d'horreurs inscrites au programme des civilisations, des cas spontanés, individuels, de pitié, voire d'abnégation qui demeurent encore, ici et là, comme de vagues lueurs d'une conscience humaine qui persiste à ne point s'éteindre.

Qui veut mes yeux?

C'est là proposition de vente à un acheteur éventuel, faculté ou chirurgien, que faisait l'autre jour une mère de famille de Cincinnati. Elle n'avait pas d'autre moyen pour nourrir ses gosses que *de vendre ses yeux*. Il y a, paraît-il, en Amérique, un marché des yeux, une banque des yeux. Certes, puisqu'il est aujourd'hui démontré que la chirurgie peut rendre la vue à certains aveugles en leur greffant des yeux «vivants», ce sont les plus recherchés, surtout quand ils sont jeunes. Nous devons reconnaître que le fait de vendre ses yeux pour nourrir ses enfants est plus «raisonnable» que se suicider avec eux. Mais ne trouvez-vous pas que cette résignation à la souffrance est plus affreuse encore que le geste, souvent irréfléchi, d'un infortuné se donnant la mort? Ne pensez-vous pas, comme moi, que cette acceptation de la douleur est encore une des caractéristiques d'une époque où l'individu, tombant de plus en plus bas, finit par admettre sa déchéance comme une inéluctable fatalité? Ce qui lui fait accepter, sans entraves, la soumission totale de son corps et de son esprit à ceux qui sont en somme responsables de sa dégradation.

Des yeux de star.

Et voilà que la publicité s'en mêle. Depuis la vamp jusqu'à la pin up girl, nombreuses sont les vedettes qui proposent un

œil à vendre. Elles pourraient aussi bien en proposer deux. Car malgré ce principe de droit que «la proposition publique de vente vaut vente aussitôt qu'elle est acceptée», je ne pense pas qu'un tribunal obligerait une personnalité de l'écran à exécuter son contrat. On comprend donc fort bien que la publicité accordée à des propositions de ce genre puisse tenter une star soucieuse de maintenir son standing. Le marché des yeux n'en sera pas pour cela plus encombré de marchandises. Car, bien entendu, répétons-le, il s'agit d'yeux vivants et jeunes. Un œil cueilli sur une vieille star ne vaudrait pas plus que celui d'une vieille chouette.

Il en est tout autrement des:

Donneurs de sang.

Car le sang n'a point besoin d'être fraîchement tiré pour revigorer un déficient. Le sang se met facilement en conserve, par des spécialistes, bien entendu. Et il faut, ose-t-on nous affirmer, que les réserves de sang soient considérables. En effet, la guerre continue partout. Et il faut penser aux «p'tits soldats» qui nécessitent tant de soins de la part de ceux qui les font tuer. Aussi le métier de donneur de sang constitue-t-il une profession libérale dont le recrutement semble se raréfier, si l'on en juge par les demandes pressantes des metteurs en bouteilles, des cavistes du sang. Car le sang que la terre a bu n'est rien à côté de la masse qu'on y veut encore répandre. Et puis il faut du sang jeune. Du beau sang de France.

C'est le meilleur. Comme son vin!

C'est pourquoi on songe en haut lieu à reprendre ce projet, auquel le journal *l'Illustration* avait largement prêté ses colonnes avant la guerre. Il s'agissait tout bonnement, *en cas de disette de sang*, de sélectionner les jeunes conscrits pour leur pomper les veines si l'on manquait de volontaires — je n'invente rien —. Là-dessus, un autre journal suggéra l'idée

d’utiliser à cet effet nos colonies!

— Oh! du sang de noir ou de jaune! lui répondit-on. Pouah!

Et pourtant.

Il paraît que «les hommes de couleur», qui commencent à s’y connaitre dans l’art de la guerre, dont les civilisés leur ont appris les derniers secrets, s’intéressent de plus en plus à «l’atomique». Un journal de New York ne dissimule point ses inquiétudes à ce sujet: *Certains noirs*, écrit-il, *font preuve d’extraordinaires aptitudes aux sciences. Nous devons nous en préoccuper*.

* * * *

La crainte des «civilisés» de voir «les sauvages» se hisser à leur hauteur dans la science de tuer est une des angoisses collectives les plus divertissantes pour le philosophe comme pour l’humoriste.

Aurèle Patorni